

**l'Assemblée Générale Nationale Extraordinaire**  
**le MERCREDI 28 février 2018 à 13h30,**  
Gaasbeeksesteenweg – 1500 HALLE.

**ORDRE DU JOUR DEFINITIF**

**1. MODIFICATION AUX STATUTS RFCB**

**Art.23**

(...)

**de la troisième Assemblée Générale Statutaire Nationale en octobre**

1. la ratification du procès-verbal relatif aux opérations électorales rédigé par le Conseil d'Administration et de Gestion National conformément aux dispositions de l'article 34 des présents statuts, de même que les opérations de dépouillement et de ratification des différentes élections. ;

(ce point ne sera toutefois obligatoire que lors des années électorales)

La proposition de modification est approuvée.

**LA PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2018**

le **mercredi 28 février 2018 à 13h30,**  
Gaasbeeksesteenweg – 1500 HALLE.

**ORDRE DU JOUR DEFINITIF**

**1. CODE DE DEONTOLOGIE (SANS la presse)**

- a)Plainte de MM. Oorts Jozef & De Winter Juliaan c/ MM. Bruurs Alfons, Bodengien Pascal, Huybrechts Marc & Van Vlierberghe Guido
- b)Plainte du Ministère Public c/ M. Oorts Jozef
- c)Plainte de M. Danneau Jean-Jacques (en tant que Président de la société « La Frégate Saint-Amand ») c/ M. Palm Jean-Pierre

2. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Nationale Statutaire du 25.10.2017**  
Le procès-verbal est approuvé.

3. **Proposition d'exclusion - nihil**

4. **Demande de levée d'exclusion et de réhabilitation - nihil**

5. **Approbation des décisions prises lors des Assemblées Générales au sein des EP/EPR**  
Les décisions sont approuvées.

**6. Examen des rapports :**

- a)du Conseil d'Administration et de Gestion National
- b)financier
- c)des censeurs

Les rapports sont approuvés.

**7. Approbation des comptes 2016-2017**

Les comptes sont approuvés.

**8. Vote du budget 2017-2018**

Le budget est approuvé.

**9. Propositions de modifications aux règlements RFCB**

**REGLEMENT SPORTIF NATIONAL**

Art. 10, 98§2 & 101§5

Les propositions de modifications ont été approuvées (voir ci-dessous).

**10. Organisation définitive de la future saison sportive et fixation des critères des championnats nationaux**

a) Doublages EPR sur les concours (inter)nationaux 2018

a1) Aucun doublage obligatoire EPR sur les concours (inter)nationaux 2018

a2) Doublage EPR sur les concours (inter)nationaux uniquement possible en cas d'enlogement dans l'EPR où se trouve son colombier.

a3) Bulletin d'enlogement EPR identique au modèle national 2017

b) Suppression des bagues en caoutchouc sur les concours nationaux de grand demi-fond

Aucune remarque n'est à noter.

**11. \*ELECTIONS session 2018 – 2024**

a) Examen des plaintes éventuelles sur le déroulement des élections au sein des EP/EPR

**\*ELECTIONS FLANDRE OCCIDENTALE session 2018-2024**

a) Procédure de dépouillement (lecture du PV de dires et difficultés)

b) Proclamation des résultats (lecture du PV de clôture des votes)

Pour les résultats, [cliquez ici](#)

**Annexe point 9 ordre du jour définitif assemblée générale nationale statutaire 28/02/2018**

**8. Propositions de modifications aux règlements RFCB**

-----  
a) **REGLEMENT SPORTIF NATIONAL**

**art. 10 - ajout du texte en gras et suppression du dernier §**

*Sont seuls autorisés :*

*au niveau international et national : les doublages horizontaux annoncés et reconnus par l'organisateur du concours principal.*

*au niveau interprovincial, provincial, régional et local : tous les doublages ayant été sollicités sur le programme-concours et ayant donc été approuvés par l'EP/EPR.*

*L'inscription à ces doublages ne peut en aucun cas être imposée aux amateurs ou aux sociétés ralliantes.*

**Doublages obligatoires :**

***pour les concours internationaux : le doublage national et le doublage local***

***pour les concours nationaux : le doublage zonal et le doublage local***

***L'amateur enlogé dans une autre EP/EPR que l'EP/EPR où se trouve son colombier, ne peut être classé dans aucun doublage EP/EPR.***

***Pour chaque doublage, les pigeons devront être doublés dans l'ordre d'inscription au concours principal.***

~~*Pour les doublages verticaux et horizontaux et pour autant que l'amateur décide librement de participer à un doublage, les pigeons devront être doublés dans l'ordre d'inscription au concours principal.*~~

**art. 98 § 2 – ajout du texte en gras**

Le premier pigeon arrivé de chaque amateur dans chaque catégorie devra obligatoirement être constaté et contrôlé. A défaut, il sera classé une seconde après le premier contrôle. Si cette négligence concerne plusieurs pigeons, ceux-ci seront classés après le premier contrôle, de seconde en seconde dans l'ordre de la constatation. Si aucun contrôle n'a été effectué, toutes les constatations seront annulées. **Le délai obligatoire pour contrôler, comme prévu au § 6 de cet article, est supprimé pour les amateurs handicapés qui ont déposé une attestation renouvelable annuellement et signée par leur médecin, dans laquelle ce dernier atteste que l'amateur concerné ne peut plus effectuer le contrôle imposé par la RFCB, à leur bureau d'enlogement et à la RFCB et que cette attestation est agréée et approuvée par ces deux derniers.**

**art. 101 § 5 – ajout du texte en gras**

**Les délais obligatoires pour annoncer, comme prévus aux § 1, § 2 & § 3 de cet article, sont supprimés** pour les amateurs handicapés qui ont déposé une attestation renouvelable annuellement et signée par leur médecin, dans laquelle ce dernier atteste que l'amateur concerné ne peut plus effectuer l'annonce imposée par la RFCB, à leur bureau d'enlogement et à la RFCB et que cette attestation est agréée et approuvée par ces derniers.

-----

### Calendrier des concours (inter)nationaux 2018

	<u>Grand Demi-Fond</u>		<u>Fond</u>		<u>Grand Fond</u>	
26/05/2018	Bourges I (vieux + yearlings)	UB				
2/06/2018			Limoges I (vieux)	EB		
9/06/2018	Châteauroux I (vieux + yearlings)	RFCB	Valence (vieux)	CFW		
16/06/2018			Cahors (vieux)	CC		
22/06/2018					Pau (vieux)	CJ
23/06/2018	Argenton I (vieux + yearlings)	OVV	Brive (vieux + yearlings)	EB		
29/06/2018					Agen (vieux + yearlings)	Télévie
30/06/2018	Guéret (vieux + yearlings)	RFCB	Montélimar (vieux + yearlings)	CFW		
6/07/2018					Barcelona (vieux)	CC
7/07/2018	Châteauroux II (vieux + yearlings)	RFCB	Limoges II (vieux + yearlings)	EB		
13/07/2018					St Vincent (vieux)	EB
14/07/2018						
15/07/2018			Jarnac (vieux + yearlings)	DH		
20/07/2018					Marseille (vieux)	CFW
21/07/2018	Argenton II (vieux + yearlings)	DH	Libourne (vieux + yearlings)	Indép		
27/07/2018					Narbonne (vieux + yearlings)	Indép
28/07/2018			Tulle (vieux + yearlings)	Télévie		
3/08/2018					Perpignan (vieux)	EB
4/08/2018	Bourges II (vieux + yearlings + pigeonneaux)	EB	Angoulême (vieux + yearlings)	Indép		
11/08/2018	Châteauroux III (vieux + yearlings + pigeonneaux)	RFCB				
18/08/2018						
25/08/2018	Argenton III (vieux/yearlings + pigeonneaux)	OVV				
1/09/2018						
8/09/2018	Châteauroux IV (vieux/yearlings + pigeonneaux)	RFCB				

**CATEGORIES**

vieux + yearlings = 2 concours séparés c.-à-d. 1 concours pour vieux pigeons et 1 pour yearlings

vieux/yearlings = 1 concours pour vieux ET yearlings confondus